



Section Belgique – Hongrie



Le 4 mai 2012

Entretien du sénateur Francis Delpérée avec le docteur Istvan Vitanyi



Participant à l'entretien :

- *le Sénateur Francis DELPÉRÉE (Président de la section bilatérale de l'UIP)*
- *le Dr. István VITANYI (Président du Groupe d'amitié Hongrie-Benelux, membre de la commission des Affaires constitutionnelles, judiciaires et institutionnelles du Parlement hongrois),*
- *András BALOGH (premier secrétaire de l'ambassade de Hongrie en Belgique),*
- *André REZSÖHAZY (directeur des Affaires juridiques du Sénat belge)*
- *Iván HALASZ (interprète)*
- *Serge DE RYCK (secrétaire de la section bilatérale de l'UIP)*

Le Dr. István VITANYI vient régulièrement à Bruxelles ; sa fille travaille depuis six ans à la Représentation permanente de la Hongrie auprès de l'Union européenne. Il a tenu à rencontrer le Sénateur Francis DELPÉRÉE, lequel est Docteur honoris causa de l'université de Szeged, où le Dr. VITANYI a fait ses études de droit. En plus d'être depuis une vingtaine d'années député pour le FIDESZ, le parti au pouvoir, membre du Parti populaire européen, le Dr. VITANYI exerce comme avocat au barreau de Berettyóújfalu. Il ne compte plus se représenter aux élections de 2014.

L'échange de vues porte essentiellement sur la nouvelle Constitution hongroise, à la rédaction de laquelle le Sénateur DELPÉRÉE a prêté, en tant que constitutionnaliste, pour partie son concours.

La Constitution actuelle, approuvée à la majorité des deux tiers (le FIDESZ ayant obtenu deux tiers des sièges), a été fort critiquée par la Commission européenne et au sein du Parlement européen. Un des points de critique concernait la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. Un autre point de critique avait trait à l'invocation de Dieu dans le préambule. Un dernier point de critique, enfin, soulignait le manque d'indépendance de la Banque centrale alors que le statut de celle-ci a à peine changé.

La communauté hongroise est très sensible aux minorités hongroises – qui sont tout de même deux millions en Transylvanie, par exemple – résidant dans les pays limitrophes sans jamais s'y être déplacées. Ce sont les frontières qui ont bougé, pas les populations. L'Etat hongrois souhaite octroyer à ces citoyens d'origine hongroise résidant hors de Hongrie la nationalité hongroise ; d'un total de quelque 250.000 demandes, la moitié a déjà obtenu la nationalité de leur origine, tout en conservant bien entendu celle de leur pays de résidence.

Le Sénateur DELPÉRIÉ fait remarquer que lorsqu'on parle en Occident de minorité, on n'a pas toujours la même conception : une minorité peut être nationale, ethnique, religieuse ou linguistique, par exemple. Le concept de minorité est très variable.

Le Dr. VITANYI espère pouvoir renforcer les liens entre les Parlements belge et hongrois et envisage d'inviter une délégation belge, menée par le Sénateur DELPÉRIÉ, à Budapest dans un avenir proche.